

OBJET

Création des  
Commissions  
Municipales

Réf : SECR/PV/PG

N° 04.02.18

NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

COMMUNE

Envoyé en préfecture le 23/02/2018

Reçu en préfecture le 23/02/2018

Affiché le

ID : 059-215903659-20180220-040218-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 Février 2018

L'an deux mil dix huit le 20 février à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 14 février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ASCONE Guiseppa Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. ASCONE Guiseppa, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge, MERIAUX Sabine, SIMON Jean Louis, AUQUIERT Joëlle, LIBERT Jean Claude, PIERARD Mariam, EL HADANI Mustapha, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, THIEMPONT Jacques, REKBI Ali, ZAHAFI Hafida, DUBOIS Jean Louis, BOUTAOUS Fabienne, VERWAERDE Laurent, VASAMULIET Hugues, BENGUESMIA Annie, DESPEGHEL Daniel, CONVENANCE Jean Luc, MASSARELLI Gino, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan.

Madame LIBIER Marie Paule a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha  
Madame MENAGE Régine a donné procuration à Madame AUQUIERT Joëlle

**Absents :** Mr HAMMADATI Khalid, Mr LEVERD Lionel, Mme GILLOTEAU Sergine

Formant la majorité des membres en exercice

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur LIBERT Jean Claude

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de former des Commissions municipales qui seront des groupes de travail chargés d'étudier et de préparer les questions et les dossiers à soumettre au Conseil Municipal.

Les 8 adjoints et 3 conseillers municipaux ont reçu chacun une délégation et seront donc à la tête de leur commission.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer et à se prononcer sur les différentes Commissions à créer et sur leurs compositions.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte : à l'Unanimité

- L'ensemble des commissions municipales selon détail sur **tableau ci-annexé**.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois suivant sa publication.*

Fait en séance, le 20 Février 2018

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guiseppa ASCONE

